

Paris, le 27 avril 2018

**Monsieur Jean-Michel BLANQUER**  
**Ministre de l'Éducation nationale**  
**110, rue de grenelle**  
**75007 Paris**

N/R : SC/NA 31 17/18

*Objet : place des LCR dans le nouveau lycée*

*Monsieur le Ministre,*

*Nous avons été alertés par la FELCO sur le recul que pourrait représenter la nouvelle organisation du lycée pour l'enseignement des langues et cultures régionales.*

*Nous partageons son inquiétude et nous souhaitons appuyer les demandes qu'elle formule pour consolider cet enseignement au niveau lycée :*

- Égalité de traitement entre l'enseignement optionnel LCA et l'enseignement optionnel LCR, c'est-à-dire la possibilité pour les élèves de choisir cet enseignement en plus des enseignements optionnels suivis par ailleurs.*
- Possibilité d'offrir un enseignement optionnel LCR dans la voie technologique.*
- Possibilité de suivre un enseignement dans toutes les LCR par le CNED.*

*Nous vous demandons d'accorder à ces demandes toute la considération qu'elles méritent. Les LCR font partie du patrimoine culturel national et le développement de leur enseignement au sein du service public d'éducation est un objectif à poursuivre.*

*Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de nos respectueuses salutations.*



**Stéphane CROCHET**  
**Secrétaire général**

*Copie à*

- Madame Isabelle Bourhis, Conseillère sociale*
- Monsieur Jean-Marc Huart, Directeur général de l'enseignement scolaire*